

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 9 JUILLET 2018**

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LUNDI 9 JUILLET A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel Pavard, Maire.

<u>Étaient présents</u>	M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. DESPRÉS, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, M. LENFANT, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPÉ, M. THORETON.
<u>Absent-excuse</u>	M. VIVIER donne pouvoir à M. LEFEUVRE
<u>Absents</u>	Mme LIÈBLE, M. BLANCHET
<u>Secrétaires de séance</u>	M. THORETON - Mme HERVÉ

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 18 juin 2018
- Désignation du secrétaire de séance

Ordre du jour

Affaires générales

1. Rapport définitif d'évaluation des charges de la CLECT
2. Délibération sur la répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal
3. Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe 124 heures pour une durée d'un an.
4. Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe 87 heures pour une durée d'un an.
5. Droit de préemption urbain

Finances

6. Dépenses d'investissement

Comptes-rendus des commissions

7. Commissions communautaires
8. Commissions communales

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 juin 2018

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 18 juin 2018 à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Rapport définitif d'évaluation des charges de la CLECT

Suite à la lecture des documents envoyés par la Communauté de communes, il s'avère que la répartition est à revoir pour la longueur du réseau eaux pluviales.

Cette délibération est donc reportée à la prochaine réunion de Conseil sous réserve de la prise en compte du bon linéaire de réseau présent sur la commune.

2. Délibération sur la répartition du Fonds de péréquation Intercommunal

Délibération 0907201801

Le FPIC est un fonds de péréquation destiné à réduire les écarts de richesse entre les Ensembles Intercommunaux de France constitués des communes et de leur EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Lorsque la notification du FPIC est transmise par la Préfecture, elle doit être répartie entre l'EPCI et ses communes membres soit selon :

- Un régime de droit commun,
- Un régime dérogatoire « à la majorité des 2/3,
- Un régime dérogatoire libre.

M. le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe en date du 28 juin dernier approuvant la répartition dérogatoire libre du F.P.I.C. 2018, part communale.

Après avoir écouté l'exposé de M. le Maire, l'explication de M. FRANCO invité par M. PAVARD pour la réunion de Conseil municipal, pris connaissance de la délibération susmentionnée avec un vote constaté à la majorité des 2/3 et débattu, le Conseil municipal décide :

Par 5 voix pour, 4 contre, 2 abstentions,

- ✓ **D'approuver** la répartition dérogatoire libre du F.P.I.C. 2018, part communale, comme suit :

50 % au bénéfice de la Communauté de communes pour le déploiement accéléré de la fibre optique.

- ✓ **D'approuver** la répartition dérogatoire libre du F.P.I.C. 2019 (sous réserve de l'éligibilité de l'ensemble intercommunal), part communale, comme suit :

50 % au bénéfice de la Communauté de communes pour le déploiement accéléré de la fibre optique.

3. Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe 124 heures pour une durée d'un an

Délibération 0907201802

M. PAVARD informe le Conseil municipal d'une demande formulée par Mme Catherine OLIVIER, le 19 mai dernier, pour une réduction de son temps de travail pour raisons personnelles actuellement à 124 heures mensuelles, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 31 août 2019. Il convient donc de fermer ce poste.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 26 juin 2018,

Les membres du Conseil municipal présents et représentés décident à l'unanimité de fermer pour une durée d'un an le poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe pour une durée de 124 heures mensuelles occupé par Mme Catherine OLIVIER.

4. Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe 87 heures pour une durée d'un an

Délibération 0907201803

Suite à la suppression du poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe pour une durée de 124 heures mensuelles occupé par Mme Catherine OLIVIER, il convient de créer un nouveau poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe de 87 heures pour une durée d'un an soit du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 31 août 2019.

Les membres du Conseil municipal présents et représentés décident à l'unanimité de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe pour une durée de 87 heures mensuelles pour Mme Catherine OLIVIER, et ce pour une durée d'un an.

5. Droit de préemption urbain

Délibération 0907201804

M. Le Maire informe le Conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, situé 38 rue du Renom cadastré section B n° 265.

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal

- **DÉCLARE** renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989, concernant cette parcelle,
- **DONNE** toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

6. Dépenses d'investissement

Délibération 0907201805

- Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification du centre bourg (DCI Environnement) : 918 euros TTC

7. Comptes-rendus des Commissions communautaires

Sans objet

8. Comptes-rendus des commissions communales

- « **École et jeunesse** ». M. DEGOULET fait le point sur les inscriptions à l'accueil périscolaire, en particulier en ce qui concerne le mercredi. Il s'avère qu'il y a peu d'inscriptions et que la situation sera celle connue avant 2014. Il fait également part aux élus de l'inquiétude du Directeur de l'école quant aux inscriptions pour les rentrées 2019 et 2020.

- **Éoliennes**. La société SYSCOM a notifié à la Mairie l'abandon de l'étude pour l'implantation de trois éoliennes supplémentaires.

Questions diverses

- **Plan d'action collectif Frelon asiatique**. Une convention a été passée entre la commune et Polleniz afin de lutter contre les frelons asiatiques. Mme PROVOTS et M. LENFANT ont suivi une formation et sont désignés référents au niveau de la commune.

- « **Santé communale** ». La Mairie a été relancée par la société AXA au sujet de son concept de « santé communale ». Après examen, le CCAS a estimé que la commune n'était pas compétente en la matière.

La séance est levée à 22h50.

Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 9 juillet 2018 :

- *Délibération n° 0907201801 : délibération sur la répartition de FPIC*
- *Délibération n° 0907201802 : suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe
124 heures pour une durée d'un an*
- *Délibération n° 0907201803 : création d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe 87
heures pour une durée d'un an*
- *Délibération n° 0907201804 : droit de préemption urbain*
- *Délibération n° 0907201805 : dépense d'investissement*

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 9 juillet 2018 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Mickaël DESPRÉS
M. Roland BLANCHET	Mme Isabelle LANGLAIS	M. Armand LEFEUVRE	M. Marcel LENFANT
Absent			
Mme Amandine LIÈBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPÉ	M. Franck THORETON
Absente			
M. Bertrand VIVIER			
Absent excusé			